

# PROTOCOLE D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES D'AGGRESSION SEXUELLE PAR PÉNÉTRATION

## ⚠ UTILISATION SYSTÉMATIQUE DE GANTS POUR PRÉSERVATION DES PREUVES

### PRÉVENTION

Contraception d'urgence

<3 jours NERLEVO / <5 jours ELLAONE

Traitements post exposition

si <48h DELSTRIGO + ordonnance pour 28 jours à délivrer aux urgences

### PRÉLÈVEMENTS AES

Sanguins

(BHCG, VIH, VHB, VHC, TPHA / VDRL)

Urinaires

BHCG, chlamydia, gonocoque

Toxicologiques

### DÉLIVRER EN MAINS PROPRES

Certificat médical initial descriptif

Compte rendu des prélèvements et traitements

Si possible,

ne pas se laver, ni se changer

Si retrait, conserver dans une enveloppe en papier

**TOUT FAIRE POUR FAVORISER LE DÉPOT DE PLAINE POUR :** Sécuriser la victime, lancer une procédure contre l'auteur  
Transmettre les faits à la Justice, obtenir une réquisition judiciaire (examen gynécologique, prélèvements, certificat médical)

### DÉPOT DE PLAINE

FAITS <48H

Appel UMJ  
CHUM 0596 552 129

FAITS >48H

Orientation vers le commissariat de secteur ou MDF pour dépôt sur place

### PAS DE DÉPOT DE PLAINE

pénétration <5j vaginale, <24-48h anal, <12h buccale ni mangé ni bu

MAJEURE DÉLAI DÉPASSÉ

MAJEURE DÉLAI + PREUVES

### PRENDRE RENDEZ-VOUS À LA MDF

(ouvert de 8H à 16H30 du lun. au ven.)

0596 611 642 / maisondesfemmes972@gmail.com

### OU SERVICES MALADIES INFECTIEUSES

Informer la patiente de la date et heure du RDV

Effectuer le suivi post AES : bilan initial+sérologies de contrôle

Proposer un accompagnement adapté multidisciplinaire

### PRÉVENIR LA CELLULE DROIT DU PATIENT

### SI MAJEURE + VIOLENCE CONJUGUALE :

Signalement au Procureur de la République Tribunal Juridique de Fort-de-France